

26/11 (1) Visite de Mrs le Bourgue et Temarel (Association LAE)

Leur observations sont indiquées de manière complète dans le document remis N°1. Elles portent sur les bannières de rétention avec un questionnement sur ~~celles~~ la localisation précise de celui envisagé sur la propriété du cliché de Beauregard et celui de Parc de Tongue. + sur des aspects techniques concernant le bannier de Estimelement Sequoia + de suggestions d'autres bannières (Construction en Verette, Cuy-Ouest et Collouette)

Les observations portent également sur deux points du règlement : référence à l'épave de plusieurs tentenude et le respect des eaux de pluie.

8/12 (2) Visite de M. Moutaner Augel (délégué municipal délégué aux sports et associations)

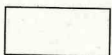
S'interroge sur le projet de bannier à l'emplacement du stade de foot actuel (terrain plat, peu d'écoulement, risque de stagnation de l'eau...) et rappelle le projet de nouveau stade de foot sur les Crêts qui comprend un bannier de rétention (non retenu dans le schéma directeur de gestion des eaux pluviales).

Il propose de transférer le bannier prévu sur l'actuel stade de foot sur lequel doit être aménagé un parc public à proximité du futur stade.

Il a joint deux documents graphiques (N° 2)

(3) Visite de M. Alain Logy (96 chemin de Vigner sur Chère)

Ce monsieur a connu plusieurs inondations dues aux eaux pluviales. Candidature améliorée depuis par la commune. Très intéressé par les projets de bannier de rétention, notamment celui de Beauregard



10/12/18 - ~~Council~~ de Madame E. de Proyat concernant
le projet de bassin de rétention prévu entre la rue de Château et la rue
du Col Vert qu'elle considère comme trop importante dans la
superficie (document 3)

11/12/18 - ~~Council~~ ^{Internet} de Madame H. Lauvers concernant les eaux pluviales
au lieu-dit Le Châlonnière (document 4).

Mais il s'agit d'un chemin privé qui dessert un établissement privé.
Le règlement de gestion des eaux pluviales s'applique.

19/12/18 - M. Brill Joel, 200 chemin des Croixets, Chene.
(Conseillère municipale)

Opposition au bassin de rétention prévu sur l'actuel terrain
de football, tout que le projet de nouveau stade n'est pas stabilisé
notamment pour des raisons financières d'acquisition
des parcelles.